

Périgueux, le 16 JUIN 2015

DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Direction de l'Agriculture
et de l'Environnement
Service de l'Environnement

Affaire suivie par :
Administratif : Jérôme CALEIX
Tél. : 05.53.06.80.15
Courriel : j.caleix@dordogne.fr

Objet : Inventaire de la flore sauvage de Dordogne
Autorisation d'accès aux propriétés privées
Réf : 2015/137
P. J. : Arrêté préfectoral d'autorisation de pénétrer
sur les propriétés privées



LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
à
Madame le Maire

Madame le Maire,

Le dernier inventaire « officiel » de la Flore en Dordogne est un catalogue floristique datant de 1859. Les modifications du climat et les activités humaines ont contribué à l'évolution de la flore et des milieux naturels, à l'évolution de notre territoire.

Ainsi, le Département s'est engagé dans un programme pluriannuel d'inventaire de la flore sauvage de Dordogne. Ce travail indispensable devra permettre d'améliorer la connaissance en la matière et d'appréhender les enjeux pour la préservation de la biodiversité végétale sur le territoire. Cette opération sera conduite par le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique agréé par le Ministère en charge de l'écologie dans le cadre de la création de l'Observatoire de la Flore Sud-Atlantique. Les résultats obtenus serviront à la réalisation d'outils d'aide à la décision pour les élus de toute collectivité : connaître, comprendre, protéger et/ou valoriser.

Dans ce cadre, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique dispose d'un arrêté préfectoral définissant les modalités lui permettant de pénétrer dans les propriétés privées nécessaires à la réalisation de sa mission pour l'année 2015.

Comptant sur votre compréhension quant à l'importance de cette opération, je vous prie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés afin qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Pour ce faire, vous trouverez, ci-joint, une affiche que je vous invite à déposer en mairie.

A toute fin et pour répondre aux interrogations que vous pourriez rencontrer, vous trouverez, ci-joint, une copie de l'arrêté préfectoral en question. Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental,

Germain PEIRO